

Regnier 12

Avion de tourisme léger et d'écolage économique, le Régnier 12 était dû à l'ingénieur gantois Carlos Régnier. Construit dans les ateliers Mulot en 1936-37, l'appareil fut immatriculé OO-REG le 8 août 1936 et essayé fin 1937.

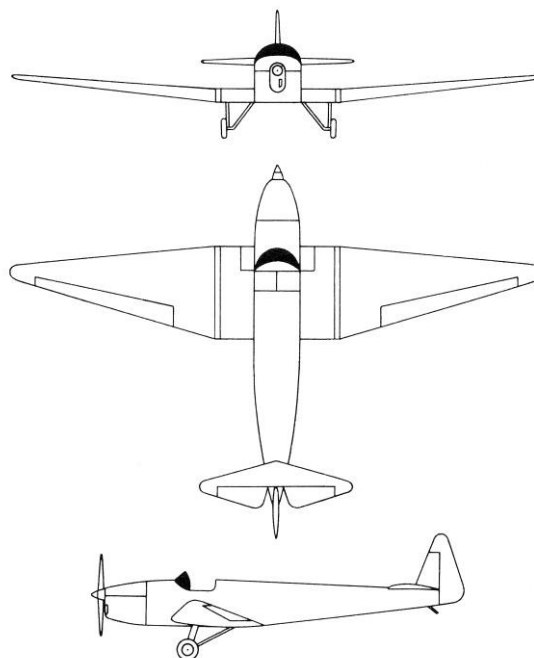
De lignes très pures et de construction très rigide, ce biplace côte-à-côte était muni d'une double commande complète (deux manches et deux plafonniers), l'écolage était agréable, grâce à la position côte-à-côte des deux occupants, éliminant l'usage de l'aviophone et facilitant les explications du moniteur. Bien que l'appareil soit calculé pour un propulseur développant 40 ou 50 HP, ses essais furent menés avec un moteur Saroléa fournissant 32 HP seulement.

Construit entièrement en bois avec recouvrements en contreplaqué, le Régnier 12 était très fin sur le plan aérodynamique avec son fuselage lisse et profilé ainsi que la forme presque semi-elliptique de ses ailes.

Très maniable, performant malgré sa faible motorisation, sobre au niveau de la consommation (10 litres/heure), le Régnier 12 semblait promis à un bel avenir, à plus forte raison que sa robustesse et sa rusticité de construction en rendaient les frais d'entretien minimes ...

Le Régnier 12 fut exposé au Salon de l'Aéronautique de Bruxelles en juillet 1939 et y rencontra un vif succès d'estime.

Malgré cela et les rumeurs de guerre pointant à l'horizon, le Régnier 12 demeura unique. Il est supposé qu'il disparut durant la guerre et fut radié d'office des registres le 3 mai 1946.



Le Régnier 12, un élégant monoplan biplace côte-à-côte, après les essais, fin 1937 ou début 1938. (Coll. G. Lecomte).

Caractéristiques

Envergure : 11,60 m / Longueur : 7,65 m / Hauteur : 2,10 m / Surface alaire : 15,20 m² / Poids à vide : 290 kg
Poids maximum : 490 kg.

Propulseur

Un moteur Train ou Walter Mikron de 4 cylindres en ligne inversés refroidi par air et développant respectivement 40 et 50 HP.

Performances

Vitesse maximale au niveau du sol : 155 km/h
Vitesse minimale : 50 km/h
Distance de décollage : 135 m ;
Plafond estimé à : 2.000 m ;
Distance franchissable : 700 km.